



RÉSILIENCE CLIMATIQUE
BASSINS VERSANTS
TROIS-RIVIÈRES



Nom du projet/activité	Amélioration de la Résilience climatique dans la région des Trois-Rivières en Haïti grâce à la Gestion intégrée des inondations (Résilience climatique bassins versants Trois-Rivières)
Numéro de référence :	No. HPI20230730- Trois Rivières
pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

Recrutement d'un (d'une) consultant (e) en Champs Écoles Paysans (CEP / FFS), adaptée au projet Trois-Rivières (contexte agricole, renforcement de capacités, approche participative)

Date de publication de la Demande de Proposition :	11 mai 2026
Durée du contrat :	3 mois (45 jours facturables)
Date limite de soumission des propositions :	2 juin avant 10h00am
Date limite de soumission des questions :	22 mai 2026 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

Tables des matières

I.	DÉTAILS DU PROJET	3
II.	CONTEXTE	3
III.	OBJECTIF DE LA CONSULTATION	4
IV.	OBJECTIFS SPECIFIQUES	4
V.	PORTEE DE LA CONSULTATION – CLARIFICATION OPERATIONNELLE	5
VI.	RÉSULTATS ATTENDUS	7
VII.	COORDINATION ET SOUTIEN	7
VIII.	QUALIFICATIONS REQUISES	8
IX.	PROCÉDURE DE SÉLECTION	8
X.	LIVRABLES ÉCHÉANCIER ET CONDITIONS DE PAIEMENT	9
XI.	DOCUMENTS DE CANDIDATURE	10
XII.	NORMES & POLITIQUES DE L'ORGANISATION	10

I. DÉTAILS DU PROJET

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GCF et PNUD**

Durée du projet : **8 ans**

II. CONTEXTE

Haïti, en tant que Petit État Insulaire en Développement (PEID) et unique Pays Moins Avancé (PMA) de l'hémisphère occidental, se trouve particulièrement exposé aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est renforcée par une pauvreté multidimensionnelle, des défis macroéconomiques persistants et des faiblesses structurelles en matière de gouvernance.

Les projections climatiques indiquent une augmentation des risques d'inondations, alimentée par des précipitations plus intenses et irrégulières, couplées à une hausse des températures. Face à ces défis, les Plans Nationaux d'Adaptation d'Haïti ont identifié la gestion durable des bassins versants comme une priorité, notamment dans les régions du Nord-Ouest et de l'Artibonite, où se situe le bassin versant des Trois-Rivières.

Bien que de taille modeste, le bassin des Trois-Rivières concentre une population vulnérable répartie sur six villes et trois départements, confrontée à des inondations récurrentes. Cette situation est aggravée par la dégradation des sols, liée à des pratiques agricoles non durables et à une déforestation massive pour la production de charbon de bois. En période de fortes pluies, ces sols dégradés perdent leur capacité d'infiltration, intensifiant les crues et l'érosion, ce qui menace la sécurité des populations, favorise la sédimentation des rivières et dégrade la qualité de l'eau, augmentant les risques sanitaires.

Dans ce contexte, le **Projet Trois-Rivières** soutient le Gouvernement Haïtien en adoptant une approche intégrée de gestion des risques d'inondation, articulée autour de trois volets :

- La restauration des écosystèmes et le déploiement de pratiques agroforestières pour stabiliser les sols et renforcer la résilience des communautés.
- L'amélioration de la planification et de la gestion durable de l'utilisation des terres au niveau local.
- Le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour une gestion intégrée des ressources en eau.

Dans le cadre des composantes 1 et 2, mises en œuvre par **HEIFER International**, il est prévu dans le document du projet, d'utiliser l'approche Champ Ecole Paysan pour renforcer les

capacités techniques des petits producteurs, notamment en ce qui a trait à la formation sur les bonnes pratiques agricoles, l'accès participatif aux intrants et d'outils agricoles.

Dans une perspective de durabilité et d'alignement avec les politiques publiques nationales, le projet Trois-Rivières s'inscrit également dans une logique de **renforcement de l'ancrage institutionnel avec le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)**.

À ce titre, une attention particulière sera accordée à la collaboration avec les **Bureaux Agricoles Communaux (BAC)**, en tant que structures techniques de proximité chargées de l'appui-conseil agricole, de la vulgarisation et de l'accompagnement des producteurs.

III. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Développer, structurer et tester une approche Champs Écoles Paysans (CEP) adaptée au contexte agroécologique, institutionnel et social du bassin des Trois-Rivières, permettant un renforcement durable des capacités des producteurs, une diffusion maîtrisée des pratiques agricoles résilientes au climat et une intégration effective de la gouvernance locale des infrastructures et organisations agricoles.

L'approche CEP proposée devra être conçue de manière à être institutionnalisable, notamment à travers son intégration progressive dans les dispositifs du MARNDR.

IV. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Sous la supervision du Responsable de Capital Social et Formation et de concert avec le chef du projet et la directrice nationale du projet, le consultant ou la consultante travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- ✓ Proposer un **processus clair et structuré de développement des CEP**, couvrant : montage, leur structuration, leur fonctionnement ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation et d'apprentissage ;
- ✓ Présenter de manière structurée les activités à développer et à mettre en œuvre pour l'opérationnalisation de l'approche CEP dans le cadre du projet Trois-Rivières ;
- ✓ Élaborer un **guide du facilitateur Champs Écoles Paysans (CEP)** adapté au contexte du projet, disponible en **français et en créole haïtien**, à destination des animateurs(trices) et facilitateurs(trices) ;
- ✓ Proposer un **budget moyen indicatif et réaliste**¹ pour la mise en place d'un CEP, en cohérence avec les ressources du projet ;
- ✓ Assurer des **sessions de formation en approche CEP** au profit des équipes du projet (mobilisateurs(trices), techniciens agricoles, agronomes départementaux et autres cadres concernés) ;

¹ Budget qui sera négocié avec l'équipe du projet en fonction des disponibilités budgétaires du projet

- ✓ Intégrer de manière opérationnelle les **structures déconcentrées du MARNDR (notamment les BAC)** dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des Champs Écoles Paysans (CEP), afin de favoriser l'appropriation institutionnelle et la pérennisation de l'approche.
- ✓ Appuyer les équipes du projet et les animateurs(trices) de terrain dans la **création, la structuration et le fonctionnement de sept (7) Champs Écoles Paysans (CEP) pilotes**, à raison d'**un (1) CEP pilote par commune**, servant de modèles de référence pour la future mise à l'échelle par le projet.

V. PORTEE DE LA CONSULTATION – CLARIFICATION OPERATIONNELLE

La mission du/de la consultant(e) est principalement de nature **stratégique, méthodologique et capacitaire**. Elle vise à concevoir, tester et documenter une approche Champs Écoles Paysans (CEP) adaptée au contexte du projet Trois-Rivières, à travers la mise en place de **CEP pilotes démonstratifs**.

La **mise en œuvre à plus grande échelle** et la répliation des CEP au-delà des sites pilotes relèveront de la responsabilité du projet, sur la base des outils, méthodes et enseignements fournis par la consultance.

La stratégie CEP devra être conçue de manière à être **progressive, répliable et adaptée à une mise à l'échelle ultérieure par le projet**, sans que cette phase d'extension ne fasse partie du présent mandat.

5.1 Phase de cadrage et d'analyse

- Revue des documents du projet et discussion avec les partenaires
- Analyse du contexte agroécologique et organisationnel.
- Identification des capacités existantes et des besoins de l'équipe du projet.

5.2 Élaboration de la stratégie Champs Écoles Paysans

La stratégie CEP devra explicitement intégrer la logique suivante issue du document de projet :

- Formation pratique de producteurs à travers des groupes CEP de ±30 membres ;
- Les modalités de collaboration avec les **BAC** et les Directions Départementales Agricoles (**DDA**) ;
- Le rôle des agents du **MARNDR** dans la supervision ou l'accompagnement des CEP ;
- Les mécanismes d'intégration des CEP dans les dispositifs existants de vulgarisation agricole du **MARNDR**.

- Proposition de la stratégie de formation en cascade, permettant aux bénéficiaires CEP de former au moins 10 producteurs voisins ;
- Intégration des dimensions de gouvernance, de gestion des infrastructures d'irrigation et de maintenance.
- La stratégie précisera notamment :
 - Le modèle organisationnel des CEP ;
 - Le rôle et le profil des facilitateurs CEP ;
 - Le calendrier et les thématiques saisonnières ;
 - Les mécanismes de qualité, suivi et capitalisation.

5.3 Développement du module de formation CEP

- Élaboration d'un module structuré et contextualisé couvrant :
 - Agriculture résiliente au climat ;
 - Gestion durable des terres (SLM) ;
 - Gouvernance des associations d'irrigation et autres organisations ;
 - Accès participatif aux intrants, équipements et services ;
 - Compétences techniques de maintenance.
- Production des supports pédagogiques (manuel, présentations, outils pratiques).

5.4 Formation de l'équipe du projet

Le/la consultant(e) élaborera des modules de formation structurés, contextualisés et adaptés aux CEP pilotes, couvrant notamment :

- L'agriculture résiliente face au changement climatique ;
- La gestion durable des terres (SLM) ;
- La gouvernance des associations d'irrigation et autres organisations agricoles ;
- L'accès participatif aux intrants, équipements et services agricoles ;
- Les compétences techniques de maintenance des infrastructures productives.

- Ces modules donneront lieu à la production de supports pédagogiques (manuel CEP, fiches pratiques, présentations, outils participatifs), utilisables par les équipes du projet au-delà de la durée de la consultance.

Cette formation pourra inclure, dans la mesure du possible, des **cadres techniques du MARNDR**, afin de favoriser une appropriation conjointe de l'approche CEP.

5.5 Prise en compte du Suivi-Évaluation-Apprentissage (SEA)

L'approche CEP développée devra s'inscrire dans une logique de suivi-évaluation-apprentissage, incluant :

- La définition d'indicateurs de processus, de résultats et de diffusion paysan-à-paysan ;
- Des outils de suivi participatif utilisables par les animateurs et producteurs ;
- Un mécanisme de capitalisation des leçons apprises et d'amélioration continue.

VI. RÉSULTATS ATTENDUS

Du début à la fin de l'étude le consultant le/la consultant (e) va aider le projet au progrès suivant :

- Développer un **manuel de formation CEP**, en français et en créole haïtien, adapté aux contextes rural et semi-urbain, répliquable par les équipes formées ;
- Animer des **sessions de formation** pour l'équipe du projet et des facilitateurs communautaires sur l'approche CEP et les méthodes participatives associées ;
- Développer un **curricula CEP** utilisables dans les activités de vulgarisation agricole du projet ;
- Proposer **cadre de collaboration opérationnel avec le MARNDR**, incluant des recommandations pour l'implication durable des BAC dans l'animation et la mise à l'échelle des CEP ;
- Appuyer le projet dans le développement d'un **dispositif de suivi et évaluation participatif**, incluant des outils d'évaluation tels que des fiches pour effectuer **des analyses agroécosystèmes (AESAs)** et des outils de **Suivi et Évaluation de l'Agroécosystème (SEA)** ainsi que des indicateurs adaptés à l'approche CEP ;
- Fournir un **appui méthodologique et pratique à la mise en place de sept (7) CEP pilotes**, à raison d'un CEP par commune, documentés et capitalisés pour servir de base à la réplique ultérieure par le projet.

VII. COORDINATION ET SOUTIEN

Le/la consultant(e) réalisera la mission sous la supervision du coordonnateur de projet à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version

finale en considérant les commentaires reçus. Le coordonnateur partagera tous les livrables avec les partenaires pour validation.

Le/la consultant(e) travaillera également en coordination avec les représentants du MARNDR aux niveaux départemental et communal (DDA, BAC), en lien avec les orientations du projet.

A noter que le/la consultant(e) devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures).

VIII. QUALIFICATIONS REQUISES

Le/la consultant(e) devra démontrer une solide expérience et des compétences spécifiques dans les domaines suivants :

- Diplôme/Licence d'Ingénieur-Agronome avec une solide expérience en production végétale ou en agroforesterie et/ou en reforestation. Un master en développement durable ou en gestion projet en production végétale ou dans un domaine connexe est un atout.
- Certificat ou attestation comme Maître formateur en Champ Ecole Paysan (CEP) délivré par le MARNDR et/ou le MdE et/ou la FAO (indispensable).
- Dix années d'expériences au moins dans le développement de l'approche CEP et la gestion des équipes CEP en Haïti et /ou à l'étranger.
- Connaissance du **contexte haïtien** (socio-économique, culturel, environnemental) serait un atout majeur.
- Capacité à collaborer au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** et à coordonner des missions de terrain.
- Maîtrise du **français écrit et oral** indispensable ; la maîtrise du **créole haïtien** est fortement souhaitée.

IX. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du/de la consultant(e) à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. LIVRABLES ÉCHÉANCIER ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La mission se déroulera sur une durée maximale de 90 jours (45 jours facturables), à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et des partenaires, sera effectué en trois versements. Le tableau suivant explique le processus.

N°	Livrables attendus	Échéance indicative	Pourcentage de paiement	Condition de paiement
1	Livrable 1 – Cadrage et conception <ul style="list-style-type: none"> • Note de cadrage de la mission • Méthodologie détaillée de mise en œuvre de l'approche Champs Écoles Paysans (CEP) • Stratégie CEP du projet intégrant agriculture résiliente, SLM, gouvernance des associations, irrigation et mécanisme de formation paysan-à-paysan 	Une (1) à deux (2) semaines après la réunion de démarrage	30 % du montant total du contrat	Paiement effectué après approbation écrite du Livrable 1 par le Client
2	Livrable 2 – Outils techniques et pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> • Module de formation CEP complet (contenus techniques et institutionnels) • Supports pédagogiques (manuel CEP, présentations, fiches pratiques, outils de facilitation) • Réalisation des sessions de formation de l'équipe du projet 	À définir lors de la réunion d'orientation avec le/la consultant(e)	40 % du montant total du contrat	Paiement effectué après approbation écrite du Livrable 2 par le Client
3	Livrable 3 – Mise en œuvre, formation et capitalisation <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ateliers et formations réalisées • Rapport final incluant les résultats, enseignements et recommandations opérationnelles pour la mise à l'échelle des CEP 	À définir lors de la réunion d'orientation avec le/la consultant(e)	30 % du montant total du contrat	Paiement effectué après approbation écrite du Livrable 3 (rapport final) par le Client

XI. DOCUMENTS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont priés de postuler avec les documents suivants

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. NORMES & POLITIQUES DE L'ORGANISATION

a) Limitations

Cette Demande de proposition ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP

b) Propriété

Article 12.1.

Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2.

Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans

redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3.

Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

c) Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc. Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI

Les offres devront être adressées à logistique-ht@heifer.org selon la date mentionnée dans la première page.